



Medienmitteilung Communiqué de presse

Seiten/Pages: 1/1

telefax • telefax • telefax

Berne, le 30 août 2012

Le ministère public régional Berne-Mittelland communique

Berne

Infections VIH par le „guérisseur“ – Enquête terminée

L'enquête concernant l'homme à qui il est reproché d'avoir infecté plusieurs personnes avec le VIH est terminée. Il est mis en accusation devant le tribunal régional Berne-Mittelland pour lésions corporelles graves multiples et propagation de maladies de l'humain dans 16 affaires.

L'enquête concernant l'homme appelé guérisseur par les médias est terminée. Il est soupçonné avoir infecté plusieurs personnes avec le VIH. Il est mis en accusation devant le tribunal régional Berne-Mittelland pour lésions corporelles graves multiples et propagation de maladies de l'humain (tribunal collégial composé de cinq juges). Il lui est reproché d'avoir infecté intentionnellement 16 personnes avec le VIH entre 2001 et 2005. La majorité d'entre elles fréquentaient son école de musique. Dans l'accusation, on part du principe qu'il s'est procuré du sang auprès d'une ou de plusieurs personnes porteuses du virus pour ensuite en infecter ses victimes; il opérait en leur demandant sous divers prétextes de lui permettre de les piquer, en les piquant avec un objet inconnu sans les avertir ou en profitant d'un évanouissement passager dû à l'absorption d'une boisson qu'il leur servait. Le prévenu conteste tout ce qui lui est reproché.

La procédure a été classée définitivement dans quatre affaires. Des contacts à risque concrets entre les personnes concernées et le prévenu ne peuvent pas être prouvés. La procédure contre la deuxième personne prévenue a également été classée définitivement. La suspicion de sa participation punissable aux actes faisant l'objet de l'investigation n'a pas pu être confirmée.

L'enquête ouverte depuis 2005 n'a pu être terminée que maintenant pour différentes raisons. Les noms des personnes infectées avec le VIH et ayant eu contact avec le prévenu n'ont été découverts qu'au fil des années. La liste des patients transmise à l'autorité d'instruction par l'Hôpital de l'île était anonyme en raison de la protection de la personnalité; les investigations quant aux circonstances de leur infection VIH n'ont pu débuter qu'après l'identification des personnes concernées. Pour chaque personne infectée ayant été en contact avec le prévenu, il a dû être déterminé de manière approfondie de quelle manière l'infection a eu lieu. Pour ce faire, des expertises d'envergure ont été établies afin de déterminer la parenté génétique des souches du virus IH des personnes concernées.